

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Approbation de l'estimation des travaux (phase PRO) relative à l'aménagement du futur lotissement Jean Goubert et autoriser M. Le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises

- Délibération n° DEL2025-02-04 –

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux & à l'Environnement.

Il présente aux conseillers le plan de masse (PRO) du futur lotissement communal Jean Goubert (Les Mares) et les estimations de travaux pour la phase PRO, à savoir :

- lot n°1 : terrassement-voirie-assainissement,

- lot n°2 : réseaux souples,

- lot n°3 : espaces verts.

Les conseillers sont invités à délibérer pour approuver la phase PRO.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux & à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1^{er}** : d'approuver la phase PRO transmise par le maître d'œuvre, à savoir les plans (plan de masse, plan réseaux souples, plan de nivellement, plan assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales) ainsi que l'estimation des travaux, à savoir :
 - lot n°1 : terrassement-voirie-assainissement : estimés à 361 653,50 € HT (433 984,20 € TTC) ;
 - lot n°2 : réseaux souples : estimés à 84 851,50 € HT (101 821,80 € TTC) ;
 - lot n°3 : espaces verts : estimés à 25 410,50 € HT (30 492,60 € TTC).
- ☞ **Article 2** : d'autoriser M. Le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier ;
- ☞ **Article 4** : que les crédits seront prévus au budget annexe 2025 « Lotissement communal Jean Goubert ».

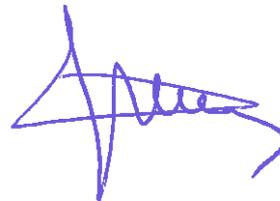
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.